



AUX ÉTATS MEMBRES DE L'OIT
DE LA RÉGION AFRIQUE

RC 159-15-100

17 juillet 2026

**Convocation de la
quinzième Réunion régionale africaine
(Windhoek, 2-4 décembre 2026)**

<https://www.ilo.org/fr/evenements-et-reunions/reunions-regionales>

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous informer que la quinzième Réunion régionale africaine de l'Organisation internationale du Travail (OIT) se tiendra à Windhoek (Namibie), en présentiel, du 2 au 4 décembre 2026. Cette Réunion régionale, qui réunira les acteurs politiques, économiques et sociaux des pays de la région, est accueillie par le Gouvernement de la République de Namibie.

Conformément au [Règlement des réunions régionales](#), j'ai l'honneur d'inviter votre pays à s'y faire représenter par une délégation tripartite et de vous informer que les modalités applicables aux réunions régionales de l'OIT ¹, telles qu'approuvées par le Conseil d'administration à sa 350^e session (mars 2024), s'appliqueront à cette réunion. Les langues officielles de la réunion seront l'anglais et le français. Des services d'interprétation, ainsi que le rapport du Directeur général et les conclusions de la Réunion régionale, seront disponibles en anglais, en arabe, en français et en portugais.

Je compte sur la participation active de votre pays, ainsi que sur celle de l'ensemble des États Membres de l'OIT de la région, qui nous permettra de définir ensemble les orientations futures de l'action de l'OIT à l'échelle régionale. Les échanges qui s'y tiendront contribueront également à éclairer les décisions qui seront prises concernant les nouvelles modalités des réunions régionales, afin de veiller à ce que celles-ci répondent pleinement aux attentes des mandants de l'OIT.

En vertu du *Règlement des réunions régionales*, le Conseil d'administration a décidé, à sa 357^e session (juin 2026) ², que l'examen du rapport du Directeur général constituerait l'unique question inscrite à l'ordre du jour de cette Réunion régionale. Ledit rapport analysera les profondes mutations qui redessinent le monde du travail en Afrique et explorera les moyens d'en assurer une gouvernance propre à promouvoir la justice sociale, l'inclusion et le travail décent pour tous. Il comprendra également une brève section consacrée aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration d'Abidjan au cours des sept dernières années, depuis la quatorzième Réunion régionale africaine (Abidjan, 3-6 décembre 2019).

¹ Document [GB.350/INS/7](#) et [décision connexe](#).

² [GB.357/INS/9/1/Décision](#).

Je saisis cette occasion pour rappeler que les États Membres sont tenus de veiller à ce que leurs délégations nationales aux réunions régionales soient **pleinement tripartites**. Je vous saurais donc gré de bien vouloir communiquer la présente lettre aux organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives avec lesquelles vous tiendrez des consultations en vue de déterminer la composition de la délégation tripartite de votre pays à cette Réunion régionale.

Je tiens également à souligner que les femmes représentaient 27,1% des participants à la quatorzième Réunion régionale africaine à Abidjan. J'invite donc instamment tous les États Membres à redoubler d'efforts pour garantir la **parité entre hommes et femmes** dans leurs délégations nationales. À cet égard, je vous invite à consulter l'[infographie](#) disponible sur le [site Web](#) des Réunions régionales.

S'agissant de l'**accréditation** des délégations, le Bureau poursuit l'optimisation de son système sécurisé de gestion des réunions (MMS), qui sera ouvert le **28 octobre 2026** pour le dépôt des pouvoirs, lesquels devront être soumis au plus tard le **11 novembre 2026**. À l'ouverture du système MMS, vous recevrez une communication qu'il conviendra de transmettre au point focal désigné de votre pays afin que celui-ci puisse s'y enregistrer. Seuls les points focaux enregistrés pourront procéder à l'accréditation de la délégation tripartite de votre pays.

De plus amples informations, y compris le rapport du Directeur général, seront publiées en temps utile sur le [site Web](#) de la Réunion régionale. Elles comprendront notamment le programme de travail, un guide pratique des déplacements, des informations sur l'assistance proposée aux délégués en situation de handicap ainsi que les dispositions relatives aux visas.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, je me réjouis de vous accueillir à Windhoek, ainsi que la délégation tripartite de votre pays, à l'occasion de cette quinzième Réunion régionale africaine.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

(signature)

Gilbert F. Hounbo
Directeur général